

Encore protégé?

Rubéole

Diphtérie

Oreillons

Rougeole

Hépatite B

Polio

Varicelle

Grippe

Tétanos

Coqueluche

Cancer du col  
de l'utérus

Pneumocoques

Actuellement dans votre pharmacie!

Action du 12 octobre au 7 novembre 2009

# Conseils de vaccination

Demandez donc à votre pharmacien de vérifier votre statut vaccinal.

Une campagne de promotion de la santé de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse 

En collaboration avec:



Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte  
Fédération des médecins suisses  
Federazione dei medici svizzeri  
Swiss Medical Association



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

# Encore protégé?

## Les vaccinations protègent!

Les vaccinations sont le moyen le plus efficace et sûr de se protéger soi et son enfant contre des maladies graves et de prévenir les complications graves de différentes maladies infectieuses.

## La plupart des vaccins ne sont pas efficaces toute une vie

Souvent, il ne suffit pas de se faire vacciner dans la petite enfance pour disposer d'une protection à vie.

## Services proposés

Nous déterminons votre statut vaccinal sur la base de votre carnet de vaccination. Nous utilisons pour ce faire un système de saisie et d'exploitation informatisé. Ce dernier compare votre statut vaccinal avec les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Vous recevez ensuite une feuille sur laquelle est notée votre statut vaccinal. Une recommandation sur les vaccinations nouvelles, de rappel ou de rattrapage à effectuer vous est également fournie. De plus, nous répondons à toutes vos questions concernant les vaccinations. Vos données vaccinales sont sauvegardées électroniquement chez nous. Sur demande, vous avez donc la possibilité de les consulter à nouveau à une date ultérieure.

## A qui s'adressent les conseils?

Nos conseils s'adressent avant tout aux adolescents et aux adultes qui veulent faire vérifier leur statut vaccinal. Le mieux est d'apporter directement votre carnet de vaccination.

## Avantages de nos conseils

- Nous déterminons votre statut vaccinal. Vous obtenez ensuite un résultat qui repose sur les dernières recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et de la Commission fédérale pour les vaccinations.
- Il vous suffit de nous apporter votre certificat de vaccination. Nous nous occupons de tout le reste.
- Vous pouvez demander à votre pharmacien de créer un dossier électronique de vaccination que vous pourrez ensuite venir consulter pendant les heures d'ouverture. Vous disposez ainsi toujours des informations les plus actuelles.
- Pendant la durée de l'action, nous prélevons un petit montant pour les frais administratifs.

Vérifiez votre statut vaccinal et contribuez ainsi à la santé de tous: la vôtre, celle de votre famille et celle de la collectivité. Nous nous réjouissons de vous accueillir!

La campagne est soutenue par:



**Schweizer  
Familie**

Timbre de la pharmacie:



Conseils de vaccination dans la pharmacie